

*Peine capitale*

Exprimant une opinion valable actuellement au Canada, la Commission a déclaré qu'il faut réprimer la violence pour sauvegarder la vie et la propriété et susciter la compréhension et la collaboration nécessaires pour remédier aux causes profondes. Aucune société ne peut demeurer libre et encore bien moins régler efficacement ses problèmes fondamentaux, si ses membres craignent leurs concitoyens. Un adage veut qu'une maison divisée contre elle-même ne peut subsister. Je souscris à ces vues, monsieur l'Orateur. J'appuie les mesures qui élimineraient la violence dans notre société libre. A mon avis, il est indispensable de contrôler davantage la violence illicite, telle que les voies de fait dans notre société. Nous pouvons y parvenir.

De nombreuses études ont identifié les causes fondamentales des voies de fait. Ces causes fondamentales s'appliquent aux Canadiens aussi bien qu'aux Américains. Comment pouvons-nous éliminer les voies de fait? On prétend qu'en s'attaquant à la pauvreté, le chômage et la pénurie de logements on s'attaque au crime. Les lois régissant les droits civils sont des lois contre le crime. L'argent utilisé pour les écoles est utilisé contre le crime. Les soins médicaux et psychiatriques et les consultations familiales sont des services qui combattent le crime. Chose importante entre toutes, chaque effort visant à améliorer la vie dans les villes et les ghettos du Canada est un atout dans la guerre contre le crime.

Nous n'avons pas pris au sérieux la valeur de telles mesures dans notre lutte contre le crime. C'est pour cette raison que je désire signaler certaines constatations de la Commission que j'ai mentionnées. Ces conclusions sont très importantes et devraient être considérées attentivement si nous voulons nous attaquer aux causes profondes des crimes violents et à la hausse inacceptable de la criminalité. La Commission a déclaré ce qui suit:

... nous avons identifié certains défis que se posent au chef et au peuple d'Amérique. En voici quelques-uns:

Premièrement: Nous avons constaté qu'une certaine forme de violence était légitime dans notre société. L'un des grands rôles de la société est d'organiser et de légitimer la violence afin d'assurer sa propre survie. Malheureusement, l'existence d'une violence légitime—depuis la légitime défense jusqu'à la violence internationale matérialisée par des luttes armées—constitue une sorte de caution pour ceux qui atteindraient leurs objectifs ou exprimeraient leur mécontentement par une violence illégitime.

Deuxièmement: Il peut arriver que la violence chez certains individus soit le résultat d'une maladie mentale ou d'une constitution biologique déficiente. Les experts conviennent cependant que la plupart des personnes qui usent de la violence—criminelle ou non criminelle—sont souvent des êtres normaux et que leur comportement est le résultat d'une interaction complexe de leur biologie et de leur expérience de la vie. Les chercheurs constatent que l'homme n'est pas doté d'un instinct ou d'une disposition innée qui favorise l'agression d'une façon déterminée. Cependant, il possède en lui une prédisposition à la violence. Il a également les moyens de mener une activité créative et constructive et aussi les moyens de repousser la violence. Si c'est l'expérience de la vie qui enseigne la violence aux personnes, celle-ci pourrait être modifiée, contrôlée et prévenue grâce à des changements ordonnés dans l'environnement humain.

Troisièmement: De tout temps, lorsque des groupes ou des particuliers n'ont pas pu obtenir la qualité de vie à laquelle ils estiment avoir droit, le mécontentement et la colère qui en ont découlé ont souvent dégénéré en violence. La protestation violente d'aujourd'hui—depuis les étudiants de classe moyenne aux habitants des ghettos, noirs ou blancs—est née en partie parce que les intéressés considèrent qu'ils ne peuvent faire valoir efficacement leurs exigences par les voies normales et approuvées et que «le système», pour une raison ou une autre, n'a pas répondu à leurs exigences.

Quatrièmement: Le fait de répondre aux exigences de ceux qui préconisent le changement social ne permet pas toujours de restreindre le niveau de la violence. Cela peut entraîner ceux qui se sentent menacés par le changement à recourir également à la violence pour s'opposer à ceux qui cherchent à changer l'ordre des choses. Et le changement peut se produire plus lentement et de façon plus irrégulière que le groupe

provocateur n'est prêt à le tolérer. Nous voyons ces forces sociales s'exercer aujourd'hui dans notre pays. Après plusieurs décennies d'évolution sociale rapide, le logement, l'éducation, les soins médicaux et les possibilités de carrières pour la plupart des groupes de notre société sont aujourd'hui meilleurs qu'ils ne l'ont jamais été par le passé. Néanmoins, ces progrès ont été irréguliers et ce que nous avons fait jusqu'ici est loin de répondre aux besoins ou aux aspirations de bien des gens. On fait preuve d'impatience de tous côtés, et notre ordre social est soumis à une demande croissante de la part de ceux qui désirent une plus grande stabilité et de ceux qui désirent une évolution sociale plus importante.

Cinquièmement: La jeunesse semble être en grande partie à l'origine de la violence qui règne au sein de la société actuelle.

Je vous le rappelle, ce rapport a été rédigé en 1969, et ses conclusions sont toujours valables aujourd'hui. Je continue à citer:

La jeunesse est responsable d'un nombre toujours croissant de crimes, qui augmente plus rapidement que la proportion de jeunes par rapport à l'ensemble de la population. Les jeunes sont à l'origine de la plupart des mouvements collectifs de protestation et de violence: sur les campus, dans les ghettos, dans les rues. C'est peut-être à la génération de demain que devraient viser la plupart des études réalisées et des mesures prises à l'échelle nationale.

Sixièmement: L'existence d'un grand nombre d'armes à feu appartenant à des particuliers et une tradition bien établie de possession d'armes à feu par des particuliers sont des facteurs qui rendent encore plus difficile le contrôle social de la violence.

● (2110)

Cela a-t-il une résonance familière, monsieur l'Orateur?

Septièmement: De nouvelles complications découlent de preuves flagrantes à la fois de violence et d'inégalités sociales, résultant du vaste impact produit par les médias de communication de masse. L'impact du pouvoir des médias peut aggraver les problèmes que pose la lutte contre la violence; d'autre part, les médias peuvent être nos agents les plus utiles s'ils expliquent ces problèmes à tous les éléments de notre société et parviennent à obtenir un consensus quant à la nécessité d'opérer des changements qui contribueront à faire regresser les niveaux de violence.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'a jamais cessé de réclamer du gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires pour lutter contre la violence à la télévision. Mon honorable ami de Battle River ainsi que d'autres ont également fait des recommandations dans ce sens.

Huitièmement: La répression sociale de la violence au moyen de la loi dépend dans une large mesure de la perception qu'on a de la légitimité de la loi et de la société qu'elle supporte. Les gens tendent à respecter la loi lorsque les groupes auxquels ils s'identifient désapprouvent ceux qui contreviennent. Les attitudes du groupe envers le comportement légal dépendent à leur tour des vues du groupe sur la justice prévue par l'ordre juridique et sur la société qui l'a créé. La justice et la tolérance de l'ordre social ne sont pas de simples ornements souhaitables. Au contraire, la conviction généralisée de la justice essentielle et de la tolérance de l'ordre social est une condition indispensable pour obtenir la paix civile dans une société libre.

Neuvièmement: Notre système de justice criminelle souffre d'un investissement insuffisant de ressources à tous les niveaux: police, tribunaux et corrections. En partie à cause de ce déficit accumulé, le système de justice criminelle n'est ni aussi fort ni aussi juste qu'il devrait l'être, et en conséquence, il n'a pas réussi à réprimer la violence illégitime comme il aurait dû le faire.

Cela n'a-t-il pas une résonance familière, monsieur l'Orateur? Ces mots je le repète, ont été écrits en 1969.

Dixièmement: Le contrôle de la violence par la société ne dépend pas simplement de la conduite de ceux qui attaquent ou défendent l'ordre social. Il dépend également des attitudes, de la collaboration, et des engagements du milieu—de nos institutions politiques, religieuses, éducatives et autres ainsi que des citoyens de tous les échelons de la société. Son contrôle vraiment efficace requiert la participation et l'engagement actifs de tous les citoyens.

Je tiens à insister sur «tous les citoyens». Le gouvernement ne doit pas se contenter de dire aux parlementaires d'adopter le bill sur la peine de mort ou de le refuser et mettre ainsi fin au débat. Il faudra que tous les citoyens s'engagent à accepter les thèmes du défi que je viens d'exposer à la Chambre. Mais si on relève ces défis, mon-